



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Groupe d'experts de la comptabilité nationale****Dix-septième session**

Genève, 22-25 mai 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Le rôle des comptes satellites dans la comptabilité nationale**Un compte satellite pour l'éducation et la formation****Document élaboré par l'Office national de statistique du Royaume-Uni¹***Résumé*

Le présent document expose les enseignements tirés d'un exercice pilote visant à mettre au point et à établir un Compte satellite du Royaume-Uni pour l'éducation et la formation. Pour élaborer ce compte l'Office national de statistique du Royaume-Uni a utilisé le cadre défini dans le Guide sur la mesure du capital humain. Le présent document expose en détail la méthodologie employée et les sources des données utilisées dans le cas du Royaume-Uni. On y trouve en outre les principaux tableaux du Compte satellite sur l'éducation et la formation et une analyse de ses résultats.

¹ Élaboré par Vasileios Antonopoulos, Oliver Mann et Dominic Webber.



I. Introduction

1. Dans le présent rapport figurent les enseignements tirés d'un exercice pilote visant à élaborer un Compte satellite pour l'éducation et la formation (CSE) du Royaume-Uni. Les comptes satellites sont un outil de recherche utile permettant de donner un éclairage sur des secteurs particuliers de l'économie. On distingue deux types de comptes satellites. Dans le premier type, le champ de la production défini dans le Système de comptabilité nationale (SCN) est élargi et couvre plus en détail un secteur ou une branche d'activité en particulier, ce qui permet de recueillir des renseignements plus détaillés que ne le requièrent les normes internationales. Le second type va plus loin et élargit les notions de production, de consommation ou de formation de capital au-delà des définitions classiques du SCN. Le CSE relève donc du premier type car il fournit, selon des modalités qui sont en cohérence avec les comptes nationaux, des renseignements plus détaillés sur les dépenses que les différents financeurs consacrent aux divers produits éducatifs.

2. L'Office national de statistique du Royaume-Uni (ONS) a élaboré le CSE en se servant du cadre défini par l'Équipe spéciale sur la mesure du capital humain dans son « Guide sur la mesure du capital humain »², qui décrit une méthode visant à améliorer la mesure du capital humain en mettant au point un compte satellite pour l'éducation et la formation. L'investissement dans l'éducation et la formation est un facteur essentiel de l'amélioration du capital humain, ce qui justifie la création d'un tel compte.

3. Le CSE donne un éclairage sur les investissements réalisés dans l'éducation, tant formelle qu'informelle, au Royaume-Uni, ainsi que sur les formations dispensées par les entreprises. Ce compte couvre les données monétaires aussi bien que non monétaires et est établi dans un souci de cohérence avec les classifications des comptes nationaux ; il se prête donc à un équilibrage avec les tableaux des ressources et des emplois. Plusieurs classifications sont utilisées en comptabilité nationale pour rendre compte des différentes opérations relatives à l'éducation ; aux fins de l'établissement de ce CSE la Classification internationale type de l'éducation (CITE) élaborée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été retenue comme nomenclature principale relative à l'éducation.

4. Le CSE ventile les dépenses par catégorie de produit éducatif et par secteur au Royaume-Uni. Le présent document explique les principales variables du CSE, qui décrivent les produits et sources utilisés pour le concevoir. Il expose les modalités d'identification des produits, des producteurs et des agents de financement, et indique les opérations entre les agents de financement et les producteurs d'éducation. Les principaux tableaux, joints en annexe, sont des tableaux d'entrées-sorties et des tableaux des ressources et des emplois axés sur le secteur de l'éducation avec une ventilation entre ses différents sous-secteurs. Les tableaux supplémentaires couvriront les données non monétaires relatives à l'éducation aux fins du CSE.

II. Principales définitions

A. Les agents de financement dans le Compte satellite pour l'éducation et la formation

5. Le CSE a pour but de procéder à une ventilation plus détaillée du secteur éducatif en faisant ressortir les relations entre les agents de financement, les producteurs d'éducation et les produits éducatifs. Le CSE est axé sur les six agents de financement suivants :

² Guide sur la mesure du capital humain, Équipe spéciale sur la mesure du capital humain (2016).

- L'administration centrale³;
- Les administrations locales⁴;
- Les sociétés financières/non financières⁵;
- Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)⁶;
- Les ménages⁷;
- Le reste du monde⁸.

B. Les produits éducatifs dans le Compte satellite pour l'éducation et la formation

6. La CITE a été retenue pour classer les dépenses consacrées à l'éducation. Comme préconisé dans le Guide sur la mesure du capital humain, une forme simplifiée de la CITE a été utilisée pour différencier les produits éducatifs.

7. **Le Produit éducatif 1 (PE1)** regroupe les niveaux d'enseignement 0 (préprimaire) et 1 (primaire) de la CITE. Au Royaume-Uni, l'administration centrale subventionne les *Academies*⁹ et les *Free schools*¹⁰ qui dispensent un enseignement primaire. Les écoles de

³ Ce sous-secteur comprend tous les organes administratifs de l'État et autres organismes centraux dont la compétence s'étend normalement sur la totalité du territoire économique, à l'exception des administrations de sécurité sociale de l'administration centrale (SEC 2010).

⁴ Ce sous-secteur rassemble toutes les administrations publiques dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique, à l'exception des administrations de sécurité sociale des administrations locales (SEC 2010).

⁵ Les sociétés financières regroupent toutes les sociétés ou quasi-sociétés exerçant, à titre principal, des activités d'intermédiation financière ou des activités financières auxiliaires étroitement liées à l'intermédiation financière (OCDE, 2001). Les sociétés non financières sont des sociétés dont l'activité principale consiste à produire des biens marchands ou des services non financiers (OCDE, 2001).

⁶ Le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15) regroupe les unités dotées de la personnalité juridique qui servent les ménages et sont des producteurs non marchands privés. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété (SEC 2010)

⁷ Le secteur des ménages (S.14) comprend les individus ou groupes d'individus, considérés tant dans leur fonction de consommateurs que dans celle d'entrepreneurs, produisant des biens marchands ou des services financiers et non financiers marchands (producteurs marchands), pour autant que la production de biens et de services ne soit pas le fait d'unités distinctes traitées comme des quasi-sociétés. Il inclut également les individus ou groupes d'individus qui produisent des biens et des services non financiers exclusivement pour usage final propre (SEC 2010).

⁸ Le reste du monde (S.2) est un ensemble d'unités sans fonctions ni ressources caractéristiques ; il regroupe les unités non résidentes, dans la mesure où elles effectuent des opérations avec des unités institutionnelles résidentes ou ont d'autres relations économiques avec des unités résidentes. Le compte de ce secteur retrace l'ensemble des relations économiques qui lient l'économie du pays au reste du monde. Les institutions de l'UE ainsi que les organisations internationales sont incluses (SEC 2010).

⁹ Les *Academies* sont des écoles indépendantes à financement public, qui ne sont pas tenues de suivre le programme scolaire national et peuvent décider des dates de leur année scolaire. Elles sont néanmoins tenues de respecter les règles applicables aux autres écoles publiques en ce qui concerne l'admission, les besoins éducatifs spéciaux et les exclusions. Les *Academies* sont directement financées par l'État et non par le conseil local. Elles sont gérées par un conseil d'administration qui recrute le personnel. Certaines *Academies* sont parrainées par des entreprises, des universités, d'autres écoles, des groupes confessionnels et des groupes bénévoles. Ces parrains sont responsables de l'amélioration des résultats de leurs écoles.

¹⁰ Les *Free schools* sont financées par l'État, mais ne sont pas administrées par le conseil local. Elles ont davantage de liberté quant à leur mode de gestion. Elles reçoivent des élèves de tout niveau d'aptitudes et ne peuvent donc pas recourir à des procédures de sélection contrairement aux *Grammar schools*. Les *Free schools* peuvent décider de la rémunération et des conditions de travail

ces deux niveaux sont financées par l'administration centrale mais elles peuvent décider des dates de leur année scolaire et choisir de suivre ou non le programme scolaire national. Les administrations locales financent les écoles primaires publiques, qui suivent le programme scolaire national. Il existe en outre des écoles primaires indépendantes¹¹, qui tirent leurs revenus des droits de scolarité qu'elles perçoivent des ménages. Ces écoles ne sont pas sous le contrôle de l'État et ne sont pas tenues de suivre le programme scolaire national, mais elles font l'objet d'inspections par l'instance régulatrice : l'Organisme de surveillance de la qualité de l'enseignement. Vu que ce produit éducatif englobe l'enseignement préprimaire, la section s'y rapportant couvre aussi les services de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance, qui contribuent à instruire les élèves avant leur entrée dans le primaire.

8. **Le Produit éducatif 2 (PE2)** comprend les niveaux d'enseignement 2 (premier cycle du secondaire) et 3 (deuxième cycle du secondaire) de la CITE, ce qui correspond au secondaire. Les ressources financières allouées par l'administration centrale au secondaire englobent les dépenses afférentes aux *Academies* et aux *Free schools* qui dispensent un enseignement secondaire. Les administrations locales financent les établissements publics d'enseignement secondaire et les *Grammar schools*, qui sont tenus de suivre le programme scolaire national. Les écoles secondaires indépendantes tirent leurs revenus des droits de scolarité qu'elles perçoivent des ménages.

9. **Le Produit éducatif 3 (PE3)** englobe les niveaux d'enseignement 4 (post-secondaire non supérieur), 5 (supérieur de cycle court), 6 (niveau licence ou équivalent), 7 (niveau master ou équivalent), et 8 (niveau doctorat ou équivalent) de la CITE. Ces niveaux sont financés par un ensemble de sources (administration centrale, administrations locales, ménages, sociétés financières et sociétés non financières, ISBLSM et reste du monde) par le canal de droits d'inscription, de fonds publics et de subventions.

10. **Le Produit éducatif 4 (PE4)** mesure les types d'éducation ne figurant pas dans la CITE, tels que cours de formation professionnelle, appui à l'enseignement, formations continues pour adultes, services récréatifs, services de réadaptation professionnelle et cours privés¹². Ce type d'éducation est dispensé par diverses sources, dont les établissements d'enseignement postobligatoire, et dans le cadre des formations que les employeurs financent pour leurs employés.

11. **Le Produit éducatif 6 (PE6)** mesure la recherche-développement relative à l'éducation.

12. Les dépenses accessoires englobent les dépenses de matériel, telles que l'achat de manuels. Mesurer le PE5 dans le cadre de ce rapport est difficile car les sources indiquent le total des dépenses de matériel, qui inclut parfois des ventes à des fins non-éducatives. Les dépenses compilées dans le CSE pourraient donc être surestimées. En raison de ce problème, les estimations relatives au PE5 n'ont pas été incluses sauf pour les ménages, dans le cas desquels elles ont été traitées comme des dépenses consacrées au produit éducatif.

13. L'ONS a recouru à diverses sources de données pour calculer des éléments du CSE. Nombre des données utilisées proviennent directement de l'ONS. Par exemple, pour établir le CSE il a été largement recouru à des éléments des comptes nationaux, en particulier les tableaux des ressources et des emplois et les données relatives aux dépenses publiques, ainsi qu'aux résultats de l'enquête sur le coût de la vie et l'alimentation (portant sur les dépenses des ménages). Le CSE repose en outre sur des données du Ministère de l'éducation et du Bureau de statistique sur l'enseignement supérieur du Royaume-Uni. Les données du Ministère de l'éducation ont en particulier été une source d'information sur le financement de l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. Les données du Bureau de statistique sur l'enseignement supérieur ont servi à calculer les flux financiers en ce qui concerne l'enseignement supérieur et les universités. Enfin, l'ONS a consulté les résultats

de leurs employés et modifier la longueur de l'année scolaire et les horaires. Elles ne sont pas tenues de suivre le programme scolaire national.

¹¹ Les écoles privées (également appelées « écoles indépendantes ») ne sont pas financées par l'État, mais perçoivent des droits de scolarité. Les élèves n'ont pas à suivre le programme scolaire national. Toutes les écoles privées doivent être agréées par l'État et sont régulièrement inspectées.

¹² Source – Guide sur la mesure du capital humain, p. 90.

d'enquêtes effectuées par le Ministère du développement international pour estimer les flux financiers entre le Royaume-Uni et le reste du monde.

14. L'ONS a retenu 2014 comme année de base pour le CSE, après examen de la disponibilité des données à utiliser pour l'élaborer.

C. Correspondance avec d'autres classifications

15. Le tableau 1 figurant en annexe présente la ventilation des différents services éducatifs selon la CITE et leur corrélation avec les différents produits éducatifs (PE). Ce tableau expose en outre les liens entre les classifications retenues dans le CSE et les autres classifications utilisées pour mesurer les dépenses d'éducation, plus précisément :

- La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI rev.4) ;
- La Classification centrale des produits (CPC version 2.1) ;
- La Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) ;
- La Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI) ;
- La Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP).

16. Le tableau 1 indique les produits de chaque classification auxquels sont imputées les dépenses d'éducation et de formation. Il permet, par exemple, de voir quelle section de la Classification des fonctions des administrations publiques sera incluse dans le PE1, mais ne définit pas précisément les éléments inclus ou exclus.

17. Les définitions de la CITE ont pour source [Eurostat](#)¹³. Les définitions de la [CITI rev.4](#)¹⁴, de la [CPC version 2.1](#)¹⁵, de la [COFOG](#)¹⁶, de la [COPNI](#)¹⁷ et de la [COICOP](#)¹⁸ ont quant à elles pour source la Division de statistique des Nations Unies (UNSTATS).

III. Construction des principaux tableaux du Compte satellite pour l'éducation et la formation

A. Tableau 2 – Opérations entre les agents de financement et les producteurs d'éducation et de formation

18. Le tableau 2 illustre les opérations entre les financeurs et les producteurs d'éducation et de formation. Comme exposé plus haut, les financeurs considérés sont :

- L'administration centrale/publique ;
- Les administrations locales ;
- Les sociétés financières/non financières ;
- Les ISBLSM ;
- Les ménages ;
- Le reste du monde.

¹³ EUROSTAT (2016) 'ISCED'.

¹⁴ UNSTATS (n.d.) 'ISIC rev.4'.

¹⁵ UNSTATS (n.d.) 'CPC version 2.1'.

¹⁶ UNSTATS (n.d.) 'COFOG'.

¹⁷ UNSTATS (n.d.) 'COPNI'.

¹⁸ UNSTATS (n.d.) 'COICOP'.

19. Les producteurs sont au nombre de trois: les administrations publiques ; les sociétés et les ISBLSM ; le reste du monde. Leur production est ventilée par produit éducatif: PE1, PE2, PE3, et PE4.

20. Les dépenses d'éducation de l'administration centrale sont déterminées à partir des tableaux des dépenses annuelles de l'administration centrale que l'ONS établit selon le Système européen des comptes (SEC). Ces tableaux servent à déterminer le montant des dépenses de l'administration centrale au Royaume-Uni, qui sont ventilées conformément à la Classification des fonctions des administrations publiques. Le total des dépenses de l'administration donne une estimation du total des dépenses de l'administration centrale. Cependant, une partie des dépenses de l'administration centrale n'est pas effectuée directement par elle mais par les administrations locales ; elle est donc transférée aux administrations locales sans être comptabilisée dans les dépenses de l'administration centrale afin d'éviter une double comptabilisation. Les transferts de l'administration centrale aux administrations locales sont comptabilisés dans les sections administrations locales¹⁹ sous les rubriques revenus de la propriété²⁰, autres transferts courants²¹ et transferts en capital²². Ces transferts correspondent au total à des transferts de l'administration centrale aux administrations locales et devraient donc être exclus du montant total des dépenses de l'administration. Tout comme les transferts aux administrations locales, les subventions ne sont pas incluses car elles sont accordées par l'administration centrale à des sociétés et à des ISBLSM.

21. L'administration centrale consacre des dépenses aux services éducatifs produits par les administrations publiques. Il s'agit des dépenses afférentes aux écoles préprimaires, primaires et secondaires et des dépenses d'éducation réalisées par d'autres institutions de l'administration centrale, c'est-à-dire consacrées aux produits PE1, PE2 et PE4²³ dans la section relative aux producteurs des administrations publiques.

22. L'administration centrale effectue de plus des dépenses en faveur des sociétés et des ISBLSM par le canal des ressources financières affectées au PE3 et au PE4²⁴. Les transferts aux administrations locales sont exclus, mais les subventions aux sociétés sont toujours incluses. Certaines des dépenses d'éducation de l'administration centrale n'apparaissent pas dans le tableau 2. Il s'agit des dépenses afférentes aux services annexes²⁵ et à la recherche-développement (R-D)²⁶, qui n'ont pas été prises en compte car elles sortent du champ du CSE – comme expliqué dans la présentation du tableau 1.

23. L'administration centrale investit également dans l'éducation à l'étranger, ce qui apparaît dans la section du CSE relative au reste du monde. Les données pertinentes proviennent du Ministère du développement international, qui publie le montant des dépenses consacrées au [développement international](#) ventilées par secteur, dont l'éducation. Ces données sont comparables à celles des comptes nationaux.

24. Dans les [tableaux du CSE](#) élaborés par l'ONS figurent les dépenses des **administrations locales**. Comme pour l'administration centrale, le tableau sert à présenter les dépenses publiques des administrations locales ventilées conformément à la Classification des fonctions des administrations publiques. Contrairement au cas de l'administration centrale, le total des dépenses des administrations locales n'inclut ni transferts à l'administration centrale ni subventions aux sociétés ou aux ISBLSM. Les administrations locales consacrent des dépenses au PE1, au PE2 et au PE4²⁷ via les

¹⁹ S1313 Administrations locales – Voir annexe.

²⁰ D4 Revenus de la propriété – Voir annexe.

²¹ D7 Autres transferts courants – Voir annexe.

²² D9 Transferts en capital – Voir annexe.

²³ COFOG numéro 0908 – Enseignement n.c.a.

²⁴ COFOG numéro 0905 – Enseignement non défini par niveau.

²⁵ COFOG numéro 0906 – Services annexes à l'enseignement.

²⁶ COFOG numéro 0907 – R-D dans le domaine de l'enseignement.

²⁷ COFOG numéro 0908 – Enseignement n.c.a.

producteurs des administrations publiques. Les administrations locales investissent aussi dans le PE3 et le PE4²⁸ que produisent les sociétés et les ISBLSM.

25. Les universités tirent leurs revenus de diverses sources : administration centrale et administrations locales, sociétés financières/non financières, ménages, ISBLSM et reste du monde. L'ONS classe les universités parmi les ISBLSM²⁹ et aux fins du CSE les universités ont donc été classées parmi les producteurs de la catégorie sociétés et ISBLSM. Les données relatives à la production des universités proviennent principalement de l'[Enquête sur le financement de l'enseignement supérieur](#), que publie le Bureau de statistique sur l'enseignement supérieur.

26. L'Enquête sur le financement de l'enseignement supérieur apporte des informations sur les dépenses que les sociétés financières/non financières, les ménages, les ISBLSM et le reste du monde consacrent au PE3. Les sociétés financières/non financières accordent des bourses de recherche et effectuent des dépenses dans les services que les universités leur fournissent. Les bourses de recherche sont classées parmi les revenus que les universités tirent des entreprises commerciales et des entreprises publiques britanniques³⁰. L'Enquête couvre les revenus que les universités tirent des services qu'elles gèrent pour des entreprises industrielles et commerciales³¹.

27. L'Enquête couvre aussi les droits d'inscription que les ménages versent aux universités. Aux fins du CSE, l'ONS a comptabilisé les droits d'inscription versés par des étudiants des pays de l'UE et hors UE parmi les fonds affectés par le reste du monde aux universités. Les droits versés par des étudiants de l'UE et hors UE entrent dans la section reste du monde et sont donc exclus dans le calcul des droits d'inscription perçus au Royaume-Uni. Des données sur le nombre d'étudiants nationaux et d'étudiants de l'UE provenant de l'[Enquête sur les étudiants de l'enseignement supérieur](#) (du Bureau de statistique sur l'enseignement supérieur) sont utilisées pour distinguer les étudiants nationaux des étudiants de l'UE, ce qui permet d'isoler le total des droits d'inscription versés par les étudiants nationaux³². Les ménages paient en outre aux universités des droits pour des cours n'aboutissant pas à l'obtention d'unités de valeur³³, dont il faut tenir compte dans tous les calculs car ce sont des dépenses que les ménages consacrent à l'éducation³⁴.

28. Les conseils de la recherche, qui sont financés par le Ministère britannique des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle, la Royal Society, la British Academy, la Royal Society of Edinburgh et des organismes caritatifs basés au Royaume-Uni – tous des ISBLSM – investissent dans le PE3³⁵. Les universités tirent des revenus de leurs propres services. Les universités sont classées parmi les ISBLSM et ces revenus sont donc comptabilisés sous la rubrique ISBLSM dans la section relative aux financeurs. Ces revenus des universités proviennent des sources suivantes :

- Hébergement et restauration (y compris pour des conférences) ;
- Revenus perçus par les autorités sanitaires et hospitalières (hors provision pour contrats d'enseignement aux étudiants) ;
- Déblocage d'une subvention d'équipement différée, revenus tirés des droits de propriété intellectuelle ;

²⁸ COFOG numéro 0905 – Enseignement non défini par niveau.

²⁹ ONS (2016) 'Households and non-profit institutions serving households'.

³⁰ Tableau G – Variable 'UK Industry, Commerce, Public Corporations' – Voir annexe.

³¹ Tableau H – Variable 'Other Income' – Voir annexe.

³² Tableau B – Voir annexe.

³³ L'Université de Sheffield en donne la définition suivante : « Cours de formation professionnelle continue non sanctionné par l'obtention d'unités de valeur, conçu pour un employeur ou un groupe de professionnels précis et s'achevant en général sans examen. Souvent, un certificat de présence est délivré. Source – Université de Sheffield – Approbation et assurance qualité des cours de brève durée.

³⁴ Tableau F – Variable 'non-credit-bearing fees' – Voir annexe.

³⁵ Tableau G – Variable 'BIS Research Councils, The Royal Society, British Academy and the Royal Society of Edinburgh' and 'UK-based charities (open competitive process)', 'UK-based charities (other) and 'other sources' – voir annexe.

- Autre revenu d'exploitation.

29. Une part appréciable des revenus des universités provient du reste du monde. Les universités obtiennent des bourses de recherche d'organismes publics de pays de l'UE, d'organismes caritatifs basés dans l'UE, d'industries de l'UE, de sociétés commerciales et publiques, d'organismes caritatifs basés hors UE, d'industries hors UE, de sociétés commerciales et publiques³⁶. Elles perçoivent en outre des droits d'inscription d'étudiants de l'UE et hors UE.

30. L'Enquête sur le financement de l'enseignement supérieur présente un inconvénient car les calculs y sont établis sur la base de l'année académique, qui va de septembre à août, alors que dans l'établissement des tableaux pilotes on s'est efforcé de s'en tenir à un cadre basé sur l'année civile. La méthode suivie par l'ONS pour convertir les années académiques en années civiles figure en annexe sous l'intitulé « Convertir les années académiques en années civiles dans le cadre des enquêtes ».

31. **Les établissements d'enseignement postobligatoire** tirent leurs revenus de diverses sources: administration centrale, administrations locales, sociétés financières/non financières, ménages, ISBLSM et reste du monde. L'enseignement qu'ils dispensent relève du PE4 dans la section sociétés et ISBLSM selon la [Classification des comptes nationaux de l'ONS](#)³⁷. Les investissements dans le PE4 figurent dans les [Comptes des établissements d'enseignement postobligatoire](#), que publie l'organisme de financement des compétences et l'organisme de financement de l'éducation. Les enquêtes précitées couvrent l'intégralité des revenus et dépenses de chaque établissement d'enseignement postobligatoire d'Angleterre. Cette étude ne portant que sur l'Angleterre, l'ONS a réalisé des estimations pour le Royaume-Uni en se fondant sur une méthode conforme à celle du Ministère de l'éducation. On trouvera en annexe un complément d'informations sur cette méthode.

32. Le secteur des ISBLSM accorde des bourses de recherche pour l'enseignement postobligatoire. La sous-section Autres fonds³⁸ de la section relative aux Subventions et contrats de recherche sert à les comptabiliser. La mesure principale des subventions et des contrats de recherche n'a pas été choisie car elle englobe les subventions de recherche européennes qui devraient être imputées au reste du monde. La variable Autres subventions de recherche a été retenue pour cette raison. La section Fonds européens directs³⁹ comptabilise les dépenses que le reste du monde consacre aux droits d'inscription en établissement d'enseignement postobligatoire. Ces établissements perçoivent aussi leurs revenus eux-mêmes, qui sont comptabilisés dans les revenus des ISBLSM car ils sont classés parmi ces institutions. Ces revenus figurent dans les comptes des établissements d'enseignement postobligatoires comme revenus de fonds de dotation et d'investissements.

33. Les ménages financent les établissements d'enseignement postobligatoires en leur versant des droits d'inscription⁴⁰. Les statistiques sur ces droits englobent un élément payé par des étudiants non britanniques. Les droits payés par des étudiants internationaux hors Royaume-Uni/UE⁴¹ sont donc soustraits de la section revenus tirés des droits perçus et servent ensuite à calculer le montant des droits d'inscription en établissement d'enseignement postobligatoire payés par le reste du monde.

34. Les *Academies* – écoles primaires et secondaires financées par l'État – sont supervisées par l'administration centrale mais elles reçoivent aussi des subventions des ISBLSM et dégagent aussi des revenus par elles-mêmes. Les dépenses consacrées à l'enseignement que dispensent les *Academies* sont récapitulées dans une publication du

³⁶ Tableau G – Variable 'EU Government Bodies', 'EU-based charities (open competitive process)', 'EU industry, commerce and public corporations', 'EU other', 'Non-EU-based charities (open competitive process)', 'Non-EU industry, commerce and public corporations' et 'Non-EU other' – voir annexe.

³⁷ ONS (2012) 'Reclassification of Further Education Colleges and sixth form colleges in England, May 2012.

³⁸ Variable Research_grants_and_contracts_S1a.3b_Other_funds.

³⁹ Variable – Research_grants_and_contracts_S1a.3a_Direct_European_funds.

⁴⁰ Variable – Income_T1.2_Fee_income.

⁴¹ Variable – Tuition_fees_and_education_contracts_S1a.2i_International_students_non_UK/EU.

Ministère de l'éducation [Les revenus et les dépenses des académies en Angleterre](#). Une estimation pour l'ensemble du Royaume-Uni est sans objet car les *Academies* n'existent qu'en Angleterre. Parmi les *Academies* figurent des écoles primaires et des écoles secondaires ; l'enseignement dispensé par les premières relève donc du PE1 et celui des secondes relève du PE2. Ces écoles sont supervisées par l'administration centrale et les chiffres les concernant figurent donc dans la section y relative. Les subventions des ISBLSM figurent dans la colonne fonds non gouvernementaux, alors que les revenus dégagés par les écoles elles-mêmes figurent dans la colonne qui en fait le total.

35. Un des principaux objectifs du CSE est de donner un éclairage sur les dépenses consacrées à la formation en cours d'emploi, qui est classée comme PE4 et est dispensée par le secteur des sociétés et celui des ISBLSM. L'enquête auprès des employeurs sur les compétences, que publie la Commission britannique pour l'emploi et les compétences, apporte des informations utiles sur ce type de dépenses. Faute de données pour 2014, la moyenne des dépenses de [2013](#) et de [2015](#) a été utilisée. Les dépenses de formation en cours d'emploi ne sont pas comptabilisées car elles sont effectuées au sein des sociétés et non auprès de services de formation. Les calculs relatifs à la formation hors emploi ont été effectués et intégrés dans le PE4 et dans le PE3 produits par les sociétés et les ISBLSM.

36. Les données sur les droits d'inscription versés aux écoles indépendantes par les ménages ont pour source le [Recensement annuel du Conseil des écoles indépendantes](#). Le montant total des dépenses consacrées aux écoles indépendantes se calcule en multipliant le montant moyen des droits⁴² par le nombre d'élèves⁴³. L'ONS a séparé les droits payés par les élèves britanniques de ceux payés par les élèves non britanniques afin de les imputer au financeur pertinent dans le tableau 2⁴⁴. Les trois principaux types d'écoles indépendantes sont: les *Junior Schools*, les *Senior Schools* et les écoles accueillant des élèves de tous âges (*Mixed-Age Schools*). Dans le tableau 1, les *Junior Schools* sont classées dans le PE1, tandis que les *Senior Schools* relèvent du PE2. Les écoles accueillant des élèves de tous âges ont une section *Junior School* et une section *Senior School*. Les élèves de ces écoles doivent donc être ventilés de manière à les répartir entre écoles primaires (*Junior Schools*) et secondaires (*Senior Schools*). Le secondaire commence avec la septième année de scolarité, les élèves inscrits dans des années antérieures à la septième sont donc imputés aux écoles primaires, tandis que les élèves inscrits en septième année et dans les années postérieures sont imputés aux écoles secondaires. Les pourcentages respectifs des élèves inscrits en *Junior School* et de ceux inscrits en secondaire dans les écoles accueillant des élèves de tous âges sont alors multipliés par le nombre d'élèves de ces écoles, ce qui permet alors d'obtenir les nombres totaux d'élèves inscrits respectivement dans les *Junior Schools* et dans les *Senior Schools*. Ces nombres sont ensuite multipliés par les montants moyens respectifs des droits d'inscription dans les écoles de ces deux niveaux pour obtenir le montant total des dépenses des ménages au titre des droits d'inscription dans les écoles indépendantes.

37. Les dépenses que les ménages consacrent aux services de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance servent à calculer les dépenses d'éducation préprimaire. Ces données ont pour source l'[Enquête auprès des parents sur les services de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance](#), qui indique le montant moyen total consacré chaque semaine aux services de garde d'enfants ventilé par type de services⁴⁵ ; pour calculer le total annuel de ces dépenses il suffit de multiplier ce montant hebdomadaire par le nombre de semaines de l'année (52) puis par le nombre de familles recourant à des services de garde d'enfants⁴⁶. On obtient ainsi le total des dépenses que les ménages consacrent aux services de garde d'enfants. De multiples types de services de garde d'enfants sont mesurés mais tous ne relèvent pas du PE1 comme défini pour le tableau 1. Les types suivants de services de garde d'enfants ont été retenus : écoles maternelles (*Nursery Schools*), classes maternelles rattachées à une école primaire ou à une école accueillant les enfants âgés de 5 à 7 ans (*infants school*) », garderies de jour et terrains de

⁴² Figure 25 – Voir annexe.

⁴³ Figure 3 – Voir annexe.

⁴⁴ Tableau 2 – Voir annexe.

⁴⁵ Tableau 5.3 – Voir annexe.

⁴⁶ Tableau 2.2 – Voir annexe.

jeux ou établissements préscolaires. Ces variables permettent de mesurer l'éducation formelle, les autres variables concernant l'éducation informelle.

1. Équilibrage par rapport aux comptes nationaux

38. Bon nombre des données utilisées dans le tableau 2 proviennent de sources autres que les comptes nationaux. Les tableaux des [ressources et des emplois](#) que publie l'ONS servent donc à mettre en regard les résultats du CSE et les données relatives aux dépenses d'éducation figurant dans les comptes nationaux. Ces tableaux donnent une estimation du total des dépenses consacrées aux services éducatifs par, respectivement, les administrations publiques, les ISBLSM, les ménages, les sociétés financières/non financières et le reste du monde. En considérant ces chiffres comme le montant total affecté à l'éducation par ces financeurs, il est possible de calculer, à partir des sources précitées, le pourcentage du total de ces dépenses correspondant à chaque financeur.

B. Tableau 3 – Tableau des ressources et des emplois

39. Le tableau 3 a été conçu pour aller au-delà des tableaux des ressources et des emplois classiques en mettant davantage l'accent sur les produits éducatifs spécifiques traités dans la section 2. L'ONS ne publie pas de données détaillées sur l'offre éducative par branche d'activité. Le CSE s'appuie donc pour l'essentiel sur le tableau des emplois, qui fournit des renseignements plus détaillés.

1. Emplois

40. Le tableau des emplois se présente sous une forme classique et distingue les services éducatifs du secteur marchand et du secteur non marchand. Les informations utilisées pour établir le tableau 3 viennent principalement des [tableaux des ressources et des emplois](#) que publie l'ONS, mais ceux-ci ne permettent pas de ventiler les services éducatifs par type de produit éducatif.

41. Pour ce faire, on a utilisé les données des [tableaux analytiques entrées-sorties](#) publiés par l'ONS. Ces tableaux indiquent les achats par branche et distinguent les services éducatifs selon qu'ils relèvent du secteur marchand⁴⁷, non marchand⁴⁸ ou des ISBLSM⁴⁹. Pour chaque branche, on additionne les services marchands d'éducation et les services fournis par les ISBLSM pour calculer la production marchande d'éducation. Le montant des services marchands et celui des services non marchands sont divisés par le montant total consacré à l'éducation dans chaque secteur, ce qui permet d'obtenir pour chacun la proportion de services éducatifs dispensée par les acteurs marchands et celle dispensée par les acteurs non marchands. Ces proportions sont ensuite affectées au secteur des services éducatifs correspondant dans les tableaux des emplois publiés.

42. Le principal problème en l'occurrence est que les derniers tableaux analytiques entrées-sorties publiés remontent à 2013, soit un an avant l'année de référence 2014. Cela n'a sans doute pas beaucoup d'incidence, car on suppose qu'il est peu probable que les proportions obtenues aient sensiblement évolué.

C. Tableau 4 – Tableau sectoriel des ressources et des emplois par institution productrice d'éducation

43. Le tableau 4 présente les recettes et les coûts des unités institutionnelles productrices d'éducation. Ces unités institutionnelles correspondent aux financeurs mentionnés plus haut : administration centrale, administrations locales, sociétés financières/non financières, institutions sans but lucratif au service des ménages, ménages et reste du monde. Ce tableau vise à mettre en évidence le rôle des différents secteurs dans la production d'éducation et la

⁴⁷ 85.

⁴⁸ 85g.

⁴⁹ 85n.

manière dont le financement en est assuré. Le tableau 4 s'appuie dans une large mesure sur les mêmes sources que le tableau 2.

Ressources

44. La section relative aux ressources est divisée en quatre catégories. La première, celle des transferts courants, renvoie à l'allocation de fonds publics à des fonctions spécifiques remplies par l'administration publique – autrement dit, des dépenses publiques correspondant à des services éducatifs dispensés par l'administration publique. Il s'agit donc des fonds alloués par l'administration centrale et les administrations locales aux établissements préprimaires, primaires et secondaires, ainsi que des dépenses que des institutions de l'administration publique consacrent au secteur éducatif non formel.

45. Le montant des transferts courants de l'administration centrale provient des [tableaux établis par l'ONS selon le Système européen des comptes](#). Le mode de calcul du total des dépenses des administrations publiques est le même que celui utilisé pour calculer le PE1, le PE2 et le PE4⁵⁰ dans le tableau 2, à une exception près : les transferts aux administrations locales sont additionnés et portés dans la colonne relative aux administrations locales car il s'agit de transferts de l'administration centrale aux administrations locales.

46. Les dépenses des administrations locales figurent dans les tableaux établis par l'ONS conformément au Système européen des comptes. Comme pour les dépenses de l'administration centrale, on se sert de ces données pour présenter les dépenses publiques des administrations locales ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques. La méthode utilisée pour calculer les dépenses des administrations locales est la même que pour le tableau 2.

47. Le Guide sur la mesure du capital humain définit les revenus tirés de la vente comme les « produits auxiliaires ou la rémunération partielle des services éducatifs fournis ». Il s'agit du revenu tiré de la vente d'un produit éducatif. Les écoles indépendantes vendent de l'éducation contre des droits de scolarité. Les données relatives à leurs revenus figurent dans [l'Enquête annuelle du Conseil des écoles indépendantes](#). Ces écoles sont classées parmi les [sociétés non financières](#)⁵¹, et les données s'y rapportant figurent donc dans la colonne « Sociétés financières/non financières » du tableau 4.

48. Les dépenses que les ménages consacrent aux services de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance sont classées dans les revenus tirés de la vente. Ces services de garde sont fournis par des sociétés et ils apparaissent dans la colonne des sociétés financières/non financières, car ce sont des sociétés privées. Ces données proviennent de [l'Enquête sur les services de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance](#) réalisée par le Ministère de l'éducation.

49. Les universités tirent leurs revenus de la vente de services d'éducation aux ménages en échange de droits de scolarité. Ces dépenses figurent dans [l'Enquête sur les données financières relatives à l'enseignement supérieur](#). Le calcul de la dépense totale des ménages en droits de scolarité est le même que pour le tableau 2. Les universités sont [classées parmi les ISBLSM](#)⁵² et figurent donc dans cette colonne.

50. Les établissements d'enseignement postobligatoire tirent des revenus des ménages en contrepartie de service éducatifs. Ils apparaissent dans les [Comptes des établissements d'enseignement postobligatoire](#) produits par l'Agence de financement des établissements scolaires et par l'Agence de financement de l'éducation. Ces établissements [sont classés parmi les ISBLSM](#)⁵³ par l'ONS et les calculs relatifs aux droits payés par les ménages sont présentés dans la section du présent rapport consacré au tableau 2.

⁵⁰ COFOG numéro 0908 – Éducation n.c.a.

⁵¹ ONS (2012) 'Reclassification of Further education Corporations and Sixth Form colleges in England, May 2012'.

⁵² ONS (2016) 'Households and non-profit institutions serving households'.

⁵³ ONS (2012) 'Reclassification of Further education Corporations and Sixth Form colleges in England, May 2012'.

51. Les transferts en capital correspondent à des transferts particuliers qui ont une incidence sur l'accumulation d'actifs non financiers par les destinataires.

52. L'administration centrale subventionne des produits éducatifs produits par des sociétés financières/non financières. Les montants correspondants se calculent en utilisant le [Document de l'ONS relatif aux dépenses de l'administration centrale](#), comme pour le tableau 2. Les subventions concernent le PE1, le PE2 et le PE4⁵⁴. Elles sont accordées à des sociétés privées et doivent donc être comptabilisées dans les transferts en capital, puisque ce ne sont pas des sociétés publiques qui en bénéficient.

53. L'administration centrale consacre des dépenses aux universités et aux autres établissements d'enseignement supérieur. Ces mouvements apparaissent dans les données de l'ONS relatives aux dépenses de l'administration centrale. Comme les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur sont classés parmi les ISBLSM, toute dépense à leur bénéfice apparaîtra dans cette colonne.

54. Les administrations locales consacrent elles aussi des dépenses à l'enseignement supérieur et aux administrations chargées de l'éducation, qui sont classées parmi les ISBLSM. Comme ces dépenses n'ont pas d'incidence sur l'accumulation d'actifs financiers, elles apparaissent dans la section des transferts en capital.

55. Les dépenses de formation des sociétés financières/non financières bénéficient à d'autres sociétés financières/non financières. Ces dépenses apparaissent dans l'[Enquête auprès des employeurs sur les compétences](#). On vérifie par le calcul que toutes les dépenses dans ce secteur vont à des sociétés financières/non financières.

56. Les universités reçoivent des financements de diverses sources : administration centrale, administrations locales, sociétés financières/non financières, ménages, ISBLSM et reste du monde. Comme les universités sont classées parmi les ISBLSM, toute dépense en leur faveur est comptabilisée dans la colonne ISBLSM. Administration centrale et administrations locales mises à part, les informations correspondantes figurent dans l'[Enquête sur le financement de l'enseignement supérieur](#) publiée par l'Autorité des statistiques de l'enseignement supérieur.

57. Les établissements d'enseignement postobligatoire reçoivent des financements de multiples sources : administration centrale, administrations locales, institutions financières/non financières, ménages, ISBLSM et reste du monde. Les fonds qu'ils reçoivent de l'administration centrale et des administrations locales apparaissent dans les tableaux de l'ONS relatifs aux dépenses publiques ; en revanche, pour les autres financeurs, les données correspondantes devront être recueillies grâce à l'[Enquête sur les établissements d'enseignement postobligatoire](#).

58. Les *Académies* reçoivent des fonds des ISBLSM, mais ont pour financeur principal l'administration centrale. Les données correspondantes figurent dans le document [Revenu et dépenses des Académies](#) que publie le Ministère de l'éducation.

59. Le dernier type de dépenses est « Autres revenus », couvrant les intérêts et dividendes de placements financiers. Les revenus de ce type concernent les universités et les établissements d'enseignement postobligatoire et proviennent de leurs investissements financiers et, par exemple, des droits de propriété et des services d'hébergement et de restauration. Pour les universités, ces données figurent dans l'Enquête sur les données financières relatives à l'enseignement supérieur. Pour les établissements d'enseignement postobligatoire, les autres revenus figurent dans les Comptes des établissements de formation postobligatoire.

2. Emplois

60. Le tableau des emplois décrit les différents éléments de coûts afférents à la production de l'éducation. On a utilisé pour ce faire dans une large mesure les mêmes sources que celles de la section ressources. Les types d'emplois sont les suivants :

- Consommation intermédiaire ;

⁵⁴ COFOG – Éducation n.c.a.

- Rémunération des salariés ;
- Salaires et traitements ;
- Cotisations sociales des employeurs ;
- Impôts sur la production et les importations moins subventions ;
- Consommation de capital fixe ;
- Total des dépenses courantes/production ;
- Formation brute de capital fixe.

61. L'ONS y ajoute un autre emploi « Transferts courants et transferts de capital », pour donner une vision globale des dépenses en matière d'éducation.

62. Les données relatives aux dépenses de [l'administration centrale](#) et [des administrations locales](#) sont suffisamment détaillées pour permettre de remplir ces tableaux. Elles se trouvent dans les données de l'ONS relatives aux dépenses publiques. L'affectation des chiffres dans le tableau des emplois dépend de l'allocation des revenus correspondants : les dépenses de l'administration centrale consacrées aux établissements d'enseignement primaires et secondaires gérés par elle figureront par exemple dans la colonne de l'administration centrale, de même que les dépenses des administrations locales dans les établissements financés par elle figureront dans la colonne des administrations locales ; en revanche, les dépenses de l'administration centrale et des administrations locales dans les ISBSLM figurent dans la section ISBSLM. Cette section n'inclut pas les dépenses publiques dans l'enseignement supérieur, qui sont couvertes dans les enquêtes sur l'enseignement supérieur et l'enseignement postobligatoire. Le total des dépenses courantes est égal au total des dépenses publiques calculé dans la section ressources.

63. Les autres sources permettant une ventilation conforme au format de la section Emplois sont celles utilisées pour l'investissement des universités et des établissements d'enseignement postobligatoire. Pour les universités, la source retenue est [l'Enquête sur le financement de l'enseignement supérieur](#), qui couvre les coûts de personnel. On utilise les autres dépenses opérationnelles pour mettre en évidence la consommation intermédiaire, qui correspond aux dépenses consacrées par les universités à des biens dont elles auront besoin pour délivrer un produit final. Enfin, l'amortissement, les intérêts et les autres coûts financiers sont inclus dans la formation brute de capital fixe, car ces éléments correspondent à l'augmentation des immobilisations.

64. Les dépenses au titre des « Coûts de personnel » figurant dans les [Comptes des établissements de formation postobligatoire](#)⁵⁵ permettent d'estimer la rémunération du personnel, tandis que les autres dépenses opérationnelles⁵⁶ sont utilisées pour estimer la consommation intermédiaire. Pour calculer la formation brute de capital fixe on s'appuie sur l'amortissement⁵⁷, les intérêts et les autres coûts financiers⁵⁸.

65. De la sorte, les données relatives aux emplois de l'administration centrale, des administrations locales et des ISBSLM sont inscrites dans le tableau. Pour les sociétés financières/non financières, aucune des sources recensées ne précise comment elles affectent leurs dépenses et la section correspondante du tableau des emplois ne peut donc être remplie. Le montant total dépensé en éducation par les unités institutionnelles auprès des sociétés financières/non financières a toutefois été inclus dans le total des dépenses courantes pour équilibrer les tableaux. Le problème est que les revenus et les dépenses de ces sociétés sont alors exactement les mêmes.

⁵⁵ Expenditure_T1.7_Staff_costs.

⁵⁶ Expenditure T1.8 Other operating expenses.

⁵⁷ Expenditure_T1.9_Depreciation.

⁵⁸ Expenditure_T1.10_Interest_and_other_finance_costs.

D. Tableau sectoriel des ressources et des emplois par produit

66. Le tableau 5 est analogue au tableau 4. La principale différence est que la production y est ventilée par produit éducatif et non par unité institutionnelle productrice d'éducation. Le but est de parvenir à évaluer quelles ressources les financeurs allouent aux différents produits éducatifs. En outre, il est possible de repérer les différentes manières dont les producteurs de chaque produit éducatif emploient les ressources. Dans l'idéal, il est possible d'imaginer une classification englobant le secteur institutionnel et le type de produit éducatif. Les produits éducatifs mesurés sont PE1, PE2, PE3, PE4 et PE5, et dans le tableau 5 l'ONS a imputé les ressources et les emplois en suivant la même méthode que pour les tableaux 4 et 2.

E. Tableaux supplémentaires

67. Les tableaux 6 et 7 éclairent le contexte dans lequel s'effectuent les dépenses d'éducation des différentes unités institutionnelles visées dans les précédents tableaux, en mettant l'accent sur les aspects non monétaires du secteur de l'éducation.

1. Informations supplémentaires sur la population

68. Le tableau 6 contient des données sur le niveau éducatif de la population, ventilées par niveau CITE, sexe et groupe d'âges. Les niveaux CITE sont regroupés comme suit : CITE 0-1 (PE1), CITE 2-3 (PE2) et CITE 4-8 (PE3). Les données de cette section ont été calculées en collaboration avec le Ministère de l'éducation du Royaume-Uni.

2. Informations supplémentaires sur les élèves et les enseignants

69. Le tableau 7 indique le nombre d'élèves et d'enseignants au Royaume-Uni par niveau d'éducation et sexe. Il montre aussi les coûts et droits moyens par élève pour chaque regroupement de niveaux CITE. Ces chiffres ont été obtenus en divisant le montant total de chaque regroupement de niveaux CITE du tableau 2 par le nombre d'élèves en relevant.

70. Le problème est que ces données ont été ventilées sans inclure de niveau d'enseignement non CITE. Le nombre d'élèves par niveau CITE est donc bien plus élevé qu'il ne le serait si les élèves de l'enseignement non CITE en étaient exclus ; les coûts moyens seraient aussi plus élevés car il y aurait moins d'élèves par niveau. Ce tableau donne un aperçu utile du nombre d'élèves et d'enseignants, mais il ne rend pas parfaitement compte de la réalité.

F. Informations supplémentaires sur les adultes en formation professionnelle continue ou suivant des cours d'éducation permanente

71. Le tableau 8 montre le nombre d'adultes en formation professionnelle continue ou suivant des cours d'éducation permanente, ventilé par âge et par sexe. Il indique aussi les coûts et droits par personne pour chacune des sections susmentionnées. Ces informations proviennent d'Eurostat. La difficulté tient ici à ce qu'elles indiquent un taux de participation et non un nombre de personnes. L'indicateur Taux de participation à l'éducation et à la formation (quatre dernières semaines) par sexe et âge d'Eurostat permet d'obtenir le nombre de personnes suivant des cours d'éducation permanente. Ces données sont ventilées par sexe et par âge dans le tableau. Le Guide suggère de retenir les groupes d'âge 15-34 ans et 35-64 ans et un groupe « Total » ; or les données d'Eurostat portent sur les 18-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans et le « Total ». Cette ventilation est plus fine que celle proposée dans le Guide, même si elle ignore les 15-17 ans, dont le Guide préconise de tenir compte.

72. Les données utilisées concernant la formation professionnelle continue (CVT) posent un problème plus vaste. L'indicateur utilisé est le pourcentage des effectifs (de l'ensemble des entreprises) participant à des cours de formation professionnelle, ventilé par

sexe et par classe de tailles des entreprises. Cet outil a été jugé le plus adapté car il fournit une ventilation par sexe. Aucune des séries de données utilisées pour mesurer la formation professionnelle continue n'est ventilée par âge ; en outre, bien que l'intitulé de l'indicateur laisse entendre qu'une ventilation par sexe est opérée, les données correspondantes ne sont pas exploitables. De surcroît, les données portent uniquement sur l'année 2010, difficulté commune à toutes les séries relatives à la formation professionnelle continue. Aussi ne peut-on les comparer avec le reste des données, qui portent sur des années différentes. Elles ont été incluses dans les tableaux du présent document pour montrer que des informations relatives à la formation professionnelle continue sont disponibles, mais il faudra à l'avenir que ces séries de données soient alignées sur le reste des tableaux.

IV. Difficultés et travaux futurs

A. Difficultés

73. Une des difficultés rencontrées par l'ONS dans l'exercice pilote visant à élaborer un Compte satellite du Royaume-Uni pour l'éducation et la formation vient de ce que les tableaux de l'ONS relatifs aux dépenses publiques tiennent compte des transferts courants de l'administration publique aux administrations étrangères et aux organisations internationales. Le problème est que les tableaux ne sont pas assez détaillés pour fournir le chiffre correspondant, de sorte qu'on risque, en prenant en considération les données du Ministère du développement international, de compter deux fois les dépenses à destination du reste du monde.

74. Un autre problème vient de ce que les investissements des ISBLSM provenant des conseils de recherche, qui relèvent du Département des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle (ex-Département des affaires, de l'innovation et des compétences) ont une composante dépenses publiques car lesdits conseils sont dirigés par le Département. Il est donc possible que ces investissements soient déjà comptabilisés dans les données relatives aux dépenses publiques. Il n'y a aucun moyen de ventiler cette variable entre dépenses publiques et dépenses privées ; elle a donc été incluse telle quelle afin de prendre en compte les dépenses que les autres institutions qu'elle recouvre consacrent aux universités.

B. Pistes de travail

75. Dans le CSE, la majeure partie des tableaux ont pu être plus ou moins remplis, mais certaines pistes de travail méritent d'être explorées pour remédier au manque de certaines données.

76. L'analyse que permet le tableau des ressources est limitée car le tableau de l'ONS ne fournit pas de ventilation de la production par branche. L'ONS essaiera de déterminer si une collaboration plus approfondie entre l'équipe chargée du CSE et celle chargée des tableaux des ressources et des emplois permettrait d'améliorer ces données.

77. Toujours au sujet des tableaux des ressources et des emplois, une autre piste serait d'améliorer le niveau de détail du produit éducatif du niveau le plus bas.

78. Lors de la compilation du CSE, il a été décidé de ne pas inclure les dépenses consacrées au PE4 et au PE5 portant sur certains services liés à l'éducation (tels que les services culturels qui apparaissent dans le tableau 1) et à certains matériels utilisés à des fins éducatives. En effet, ce type de dépenses n'est pas exclusivement destiné à l'éducation. Par exemple, les dépenses afférentes au transport routier de voyageurs ne concernent pas uniquement les transports scolaires mais aussi le transport commercial de passagers. Tenir compte de ces dépenses aurait conduit à surestimer les dépenses totales. Par conséquent, il serait possible de travailler à isoler les dépenses ayant l'éducation pour seul objectif au sein de ces groupes.

79. Une autre piste de travail est d'élaborer un CSE pour une autre année, ce qui permettrait de comparer les dépenses d'éducation dans le temps. En outre, on pourrait ainsi disposer de sources plus robustes et mieux adaptées.

V. Analyse et principaux résultats

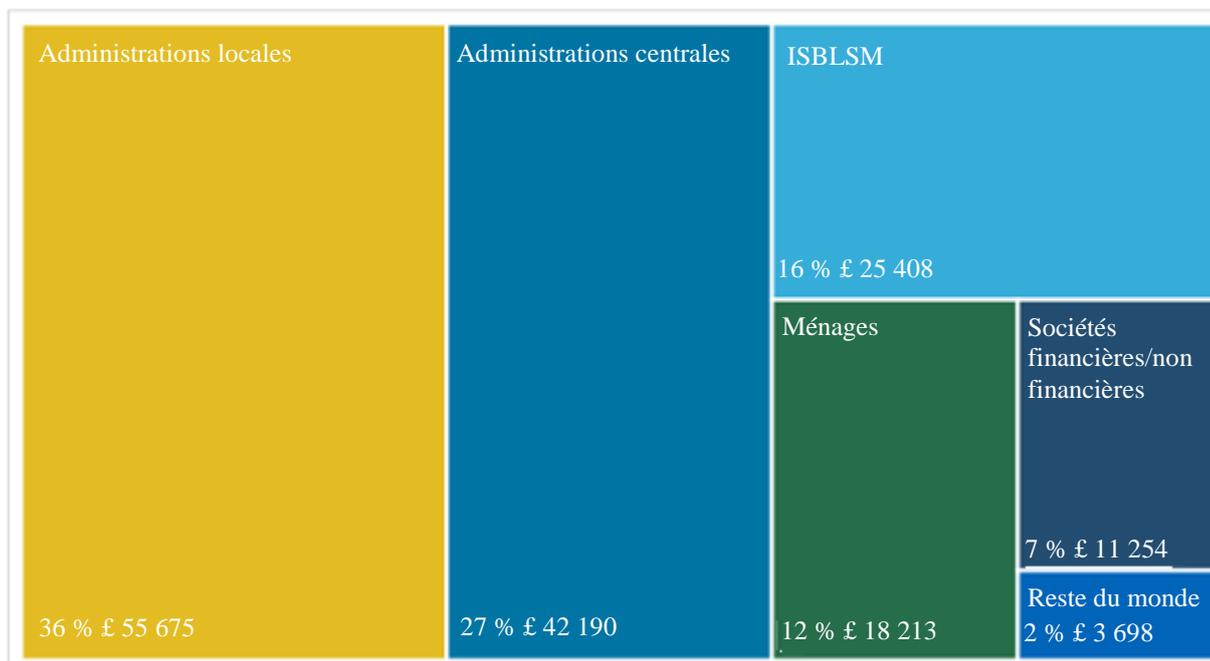
80. La présente section expose les principaux résultats du CSE. Les tableaux établis pour le CSE permettent d'analyser dans leur totalité les flux des dépenses relatives à l'éducation au Royaume-Uni. Dans cette section il est procédé à l'analyse des composantes du financement de l'éducation et de la répartition de ce financement par produit éducatif ; elle traite aussi de la répartition des dépenses d'éducation effectuées par les ménages et des sources de financement de l'éducation tertiaire.

81. La figure 1 montre qu'en 2014 au Royaume-Uni la majeure partie du financement de l'éducation a été assurée par les administrations locales, avec 36 % du total des dépenses enregistrées dans le CSE. À l'époque, les administrations locales étaient responsables du financement des établissements publics d'enseignement primaire et secondaire du pays. L'administration centrale a dépensé le deuxième montant le plus élevé dans l'éducation, soit 27 % de la dépense totale ; ces fonds ont été en majeure partie affectés aux *Academies* (type d'établissement secondaire public du Royaume-Uni) et à l'enseignement supérieur.

82. Les ménages ont dépensé 5 % de plus que les sociétés financière et les sociétés non financières prises ensemble en 2014 au Royaume-Uni. Les sociétés ont principalement financé le PE4, qui inclut la formation professionnelle hors emploi, alors que les ménages ont surtout versé des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur et dans diverses institutions d'enseignement privées.

Figure 1

Répartition par source du financement total de l'éducation au Royaume-Uni en 2014, en pourcentage et en millions de livres



Source : Calculs des auteurs sur la base du CSE.

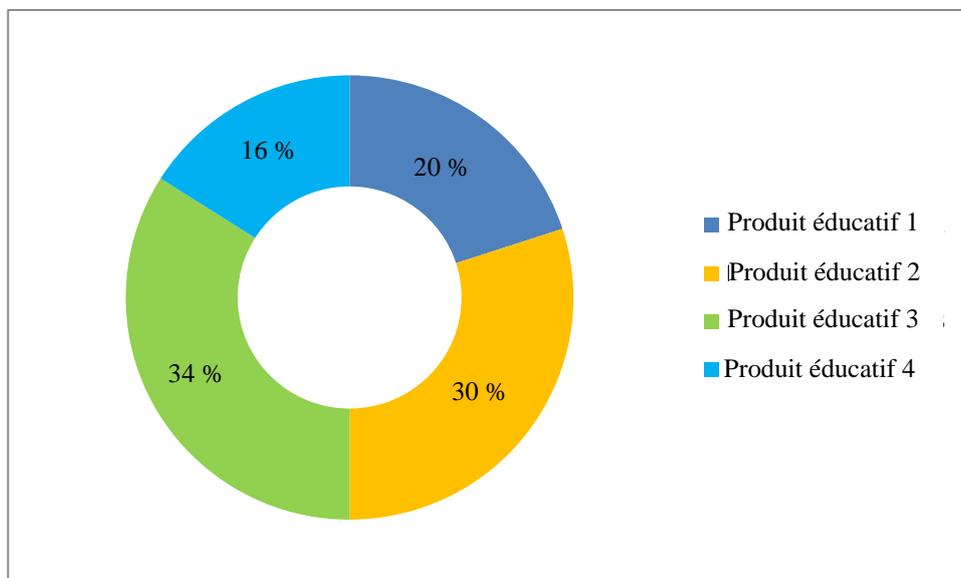
Note : Les pourcentages se rapportent à la dépense totale du Royaume-Uni dans le CSE. Les surfaces sont proportionnelles aux dépenses.

83. La figure 2 présente la répartition en pourcentage du total des dépenses d'éducation entre les différents produits éducatifs. Les services d'enseignement supérieur ont reçu 34 % du total des fonds consacrés à l'éducation au Royaume-Uni en 2014. En 2014 le PE 4, qui englobe la formation professionnelle hors emploi, a recueilli 16 % du total des dépenses

d'éducation ; les sociétés financières/non financières ont été les principales contributrices à ce produit éducatif, avec plus de la moitié des dépenses qui lui ont été consacrées.

Figure 2

Dépenses par niveau d'éducation au Royaume-Uni en 2014



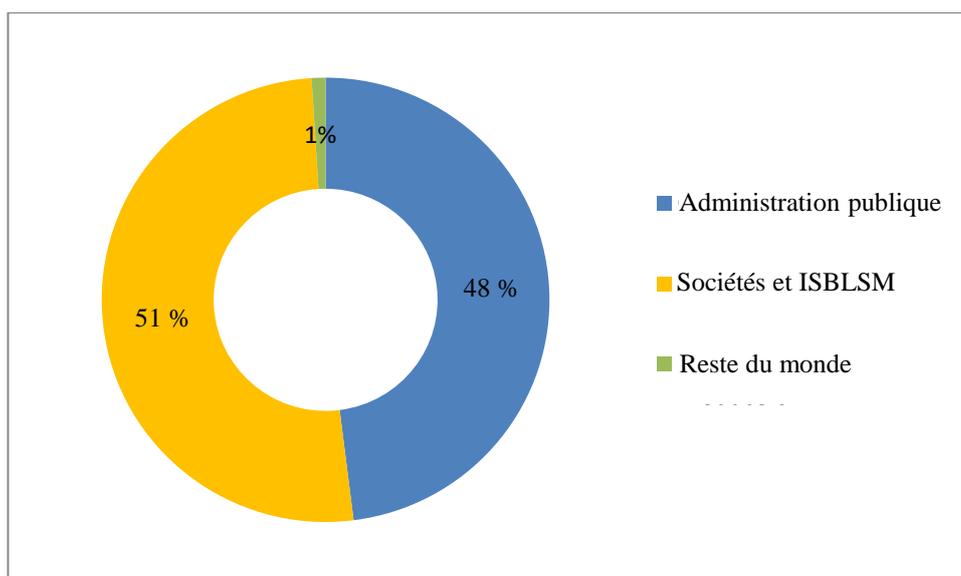
Source : Calculs des auteurs, dépenses vers le reste du monde exclues.

Note : Les pourcentages se rapportent à la dépense totale calculée dans le CSE du Royaume-Uni.

84. La figure 3 illustre la ventilation des dépenses selon les producteurs d'éducation destinataires des financements. La plus grande part du total des dépenses réalisées pour produire des produits éducatifs est imputable au secteur des sociétés et des ISBLSM avec 51 %, dépassant donc de plus de 2 points de pourcentage le total des producteurs de l'administration publique. Cette dernière a financé principalement le PE1 et le PE2 par le canal de l'administration centrale et des administrations locales. Le financements des sociétés et des ISBLSM avait pour sources un large éventail de secteurs et concernait principalement l'enseignement supérieur.

Figure 3

Dépenses ventilées par producteur d'éducation au Royaume-Uni en 2014



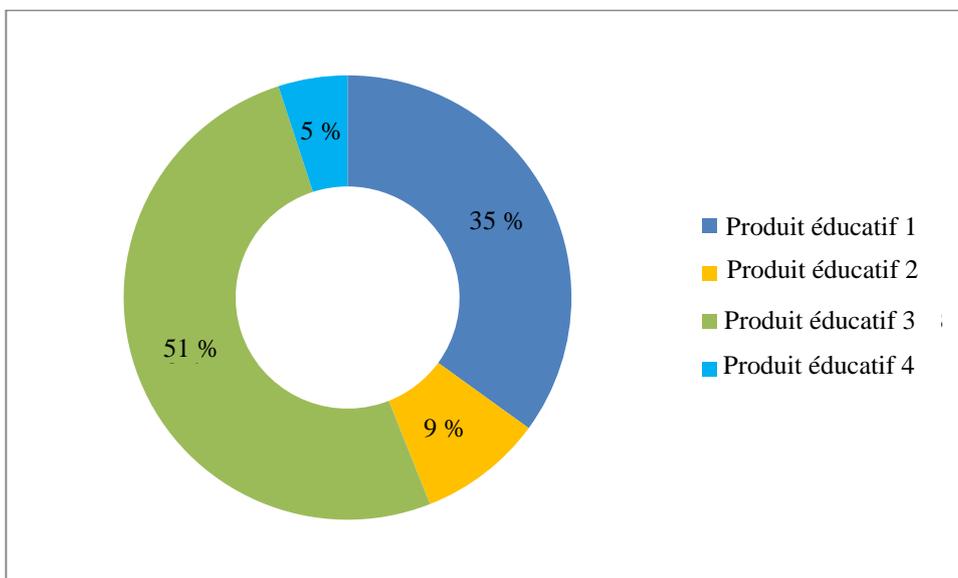
Source : Calculs des auteurs, dépenses vers le reste du monde exclues.

Note : Les pourcentages se rapportent à la dépense totale calculée dans le CSE du Royaume-Uni.

85. La figure 4 montre que les ménages ont consacré 51 % de leurs dépenses d'éducation au PE3 en 2014, année au cours de laquelle ils ont consacré plus de 9 milliards de livres au paiement de droits d'inscription dans les universités et à des dépenses auxiliaires, qui relèvent du PE3. Les ménages ont consacré 35 % du total de leurs dépenses d'éducation à des produits du groupe PE1, principalement aux frais d'éducation préprimaire tels que les frais d'école maternelle.

Figure 4

Dépenses des ménages ventilées par niveau d'éducation au Royaume-Uni, en 2014

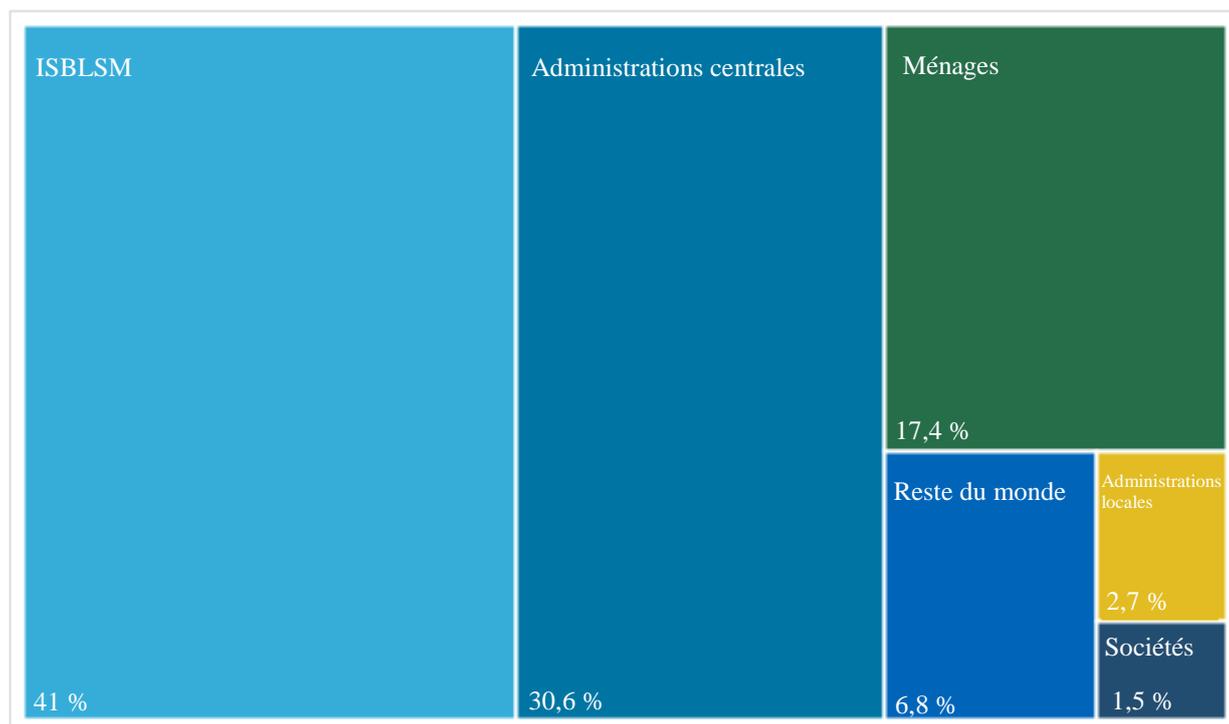


Source : Calculs des auteurs, dépenses vers le reste du monde exclues.

Note : Les pourcentages se rapportent à la dépense totale calculée dans le CSE du Royaume-Uni.

86. Les ménages ont consacré plus de la moitié de leurs dépenses d'éducation au PE3, mais ils ne constituent que la troisième source de financement du PE3. La figure 5 montre les sources de financement du PE3 en pourcentage de son financement total. Les produits relevant du PE3 ont été financés principalement par les ISBSLM et l'administration centrale, avec respectivement 41,0 % et 30,6 % en 2014. Le financement émanant des ISBSLM inclut les fonds de recherche et les revenus générés par les universités.

Figure 5
Financement du PE3 par source au Royaume-Uni, en 2014



Source : Calculs des auteurs, dépenses vers le reste du monde exclues.

Note : Les pourcentages se rapportent au total des dépenses consacrées au PE3 tel qu'il a été calculé dans le CSE du Royaume-Uni.

Annexe I

[Anglais seulement]

SAE tables

Table 1
ISCED Products considered in the SAE and correspondence with CPC, ver.2.1, ISIC rev.4, COFOG, COPNI, COICOP

	CPC ver 2.1	ISIC rev.4	COFOG	COPNI	COICOP		
Education, administrative and other services	ISCED 0 -1 (EP1)	921 Pre-primary education	851 Pre-primary and primary education	09.1 Pre-primary and primary education primary education	04.1 Pre-primary and primary education	10.1.0 Pre-primary and primary education	
		922 Primary education services					
	ISCED 2-3 (EP2)	923 Secondary education services	852 Secondary education	09.2 Secondary education	04.2 Secondary education	10.2.0 Secondary education	
	ISCED 4-8 (EP3)	924 Post-secondary nontertiary	8530 Higher education	09.3 Post-secondary non-tertiary education	04.3 Post-secondary non-tertiary education	10.3.0 Post-secondary non-tertiary	
		925 Tertiary education services		09.4 Tertiary education	04.4 Tertiary education	10.4.0 Tertiary education	
	Admin, services according ISCED level	91121 Public administrative services related to education	8412 Regulation of the activities of providing health care, education, cultural services and other social services, excluding social security	09.6 Subsidiary services to education			
	Non ISCED education (EP4)	9291 Other education and training services	854 Other education	09.5 Education not definable by level	04.5 Education not definable by level	10.5.0 Education not definable by level	
		92919 Other education and training services, n.e.c.	854 Other education	09.8 Education n.e.c. (CS)	04.7 Other educational services		
		92919 Other education and training services, n.e.c.	8549 Other education n.e.c.			7.2.4 Driving lessons	
		92912 Sports and recreation education services	8541 Sports and recreation education		03.1.0 Recreational and sporting services	09.4.1 Recreational and sporting services	
		92911 Cultural education services	8542 Cultural education		03.2.0 Cultural services	09.4.2 Cultural services	
		9292 Educational support services	855 Educational support				
		93411 Vocational rehabilitation services for persons with disabilities	881 Social work activities without accommodation for the elderly and disabled			05.1.0 Social protection services	12.4.0 Social protection
		93412 Vocational rehabilitation services for unemployed persons	889 Other social work activities without accommodation				

Table 2
Transactions between Financing Agents and producers of education and training

FINANCING AGENT	Millions S.1311 – S.1312	PRODUCER								
		GENERAL GOVERNMENT				CORPORATIONS AND NPISH				Rest of the world
		PRODUCTS								
		(EP1)	(EP2)	(EP3)	(EP4)	(EP1)	(EP2)	(EP3)	(EP 4)	(EP1-EP5)
Central/State Government		£813	£20,155	-	£1,966	£3	£474	£16,175	£1,783	£821
Local Government	S.1313	£24,664	£22,093	-	£3,496	-	-	£1,403	£4,019	-
Financial/Non-Financial corporations	S.11 - S.12	-	-	-	-	-	-	£818	£10,436	-
NPISH	S.15	£231	£1,477	-	-	-	-	£21,680	£2,021	-
Households	S.14	-	-	-	-	£6,171	£1,634	£9,187	£961	£260
Rest of the world	S.2	-	-	-	-	£11	£60	£3,573	£53	-

Notes: The household sections - is from a release that indicates a financial year ending in 2015, as this is the only release that will contain some aspect of 2014 I've included this in the table.

Table 3
Use tables

	Inputs by industry (Intermediate Consumption)							Total intermediate consumption	Final Consumption (Households)	Final Consumption (Government Collective)	Final Consumption (Individual)	Final Consumption NPISH	Final Consumption Total	Gross capital formation	Total use at purchaser's price
	Agriculture, forestry and Fishery [1-3]	Other	Education services				Other								
			Total [85]	Market Producers	Non-market producers										
Agriculture, forestry and fishery [1-3]	£ 3,949	£ 15,604	£ 54	£ 54	£ -	£ 79	£ 35,344	£ 18,873	£ -	£ -	£ -	£ 18,873	£ 2,843	£ 1,387	£ 58,447
Other Sectors	£ 13,699	£ 1,236,281	£ 23,408	£ 9,465	£ 14,006	£ 147,972	£ 2,681,112	£ 1,001,807	£ 20,830	£ -	£ 3,704	£ 1,026,341	£ 497,017	£ 311,786	£ 4,516,256
Education [85]	£ 10	£ 8,857	£ 9,655	£ 2,741	£ 6,914	£ 6,517	£ 43,551	£ 15,435	£ 57,296	£ -	£ 25,408	£ 98,139	£ 3,698	£ 175	£ 145,563
EP1							£ -					£ -			£ -
EP2							£ -					£ -			£ -
EP3							£ -					£ -			£ -
EP4							£ -					£ -			£ -
Other	£ 85	£ 24,028	£ 942	£ 635	£ 307		£ 54,471	£ 90,115	£ 280,403	£ -	£ 27,560	£ 398,078	£ 8,096	£ 3,924	£ 464,569
Total (intermediate and final) use	£ 18,092	£ 2,011,050	£ 57,467	£ 22,361	£ 35,232		£ 5,495,590	£ 2,128,037	£ 379,359	£ -	£ 60,376	£ 2,567,772	£ 1,008,671	£ 629,058	£ 9,701,091
Gross value added	£ 10,998	£ 1,250,552	£ 98,791	£ 47,335	£ 27,922		£ 2,950,085								
Compensation of employees	£ 4,650	£ 621,596	£ 86,055	£ 46,915	£ 39,140		£ 1,606,993								
Other net taxes on production	-£ 2,350	£ 24,670	£ 358	£ 358	£ -		£ 49,039								
Gross operating surplus/ Gross mixed income	£ 8,698	£ 604,286	£ 12,378	£ 9,636	£ 2,742		£ 1,317,587								
Net operating surplus/ Net mixed income							£ -								
Consumption of fixed capital							£ -								
Total Output	£ 29,090		£ 156,258	£ 69,696	£ 63,154		£ 8,445,675								

Supplementary information

Gross fixed capital formation															
Labour input by level of education - Total (persons/hours)															
EP1															
EP2															
EP3															

Table 4
Resources/Uses Table of the Sector by institution producing education

Data in Millions	Central/State Government	Local Government	Financial/ non-financial corporations (S.11/S.12)	NPISHs (S.15)	Total
Resources					
Current transfer from financing agents (FA)					
Central/State Government (S.1311/S.1312)	£ 22,934	£ 1,220			£ 24,154
Local Government (S.1313)		£ 50,253			£ 50,253
Financial/Non-financial corporations (S.11/S.12)					£ -
NPISHs (S.15)					£ -
Households (S.14)					£ -
Rest of the world (S.2)					£ -
Income From sales			£ 7,369	£ 10,254	£ 17,623
Capital Transfer from financing agents					
Central/State Government (S.1311/S.1312)			£ 477	£ 17,958	£ 18,435
Local Government (S.1313)				£ 5,422	£ 5,422
Financial/Non-financial corporations (S.11/S.12)			£ 20,638	£ 1,592	£ 22,230
NPISHs (S.15)	£ 575			£ 3,093	£ 3,668
Households (S.14)					£ -
Rest of the world (S.2)			£ 117	£ 5,876	£ 5,993
Other incomes (from capital, insurance, rents)				£ 4,893	£ 4,893
	£ 23,509	£ 51,473	£ 28,601	£ 49,089	£ 152,672
Uses					
Intermediate consumption	£ 6,208	£ 15,426		£ 16,137	£ 37,771
Compensation of employees	£ 12,937	£ 25,943		£ 23,930	£ 62,810
Wages and salaries					£ -
Employers' social contributions	£ 27	£ 2,274		£ 699	£ 3,000
Taxes on production and imports					£ -
Less Subsidies	£ 477	£ -		£ 253	£ 730
Consumption of fixed capital					£ -
Current & Capital Transfers	£ 907			£ 180	£ 1,087
Total current expenditure	£ 23,986	£ 50,681	£ 29,433	£ 44,764	£ 148,864
Gross fixed capital formation	£ 2,855	£ 7,038		£ 3,566	£ 13,459

Table 5
Resources/Uses Table of the Sector by product

Data in Millions	Formal Education/training - Total (EP1 - EP3)				Non formal education/training EP4	Total
	EP1 (ISCED 0-1)	EP2 (ISCED 2-4)	EP3 (ISCED 5-8)	Total (EP1 - EP3)		
Resources						
Current transfer from financing agents (FA)						
Central/State Government (S.1311/S.1312)	£ 813	£ 20,155		£ 20,968	£ 1,966	£ 22,934
Local Government (S.1313)	£ 24,664	£ 22,093		£ 46,757	£ 3,496	£ 50,253
Financial/Non-financial corporations (S.11/S.12)				£ -		£ -
NPISHs (S.15)				£ -		£ -
Households (S.14)				£ -		£ -
Rest of the world (S.2)				£ -		£ -
Income From sales	£ 5,998	£ 1,372	£ 9,368	£ 16,737	£ 886	£ 17,623
Capital Transfer from financing agents						
Central/State Government (S.1311/S.1312)	£ 3	£ 474	£ 16,175	£ 16,652	£ 1,783	£ 18,435
Local Government (S.1313)			£ 1,403	£ 1,403	£ 4,019	£ 5,422
Financial/Non-financial corporations (S.11/S.12)			£ 1,592	£ 1,592	£ 20,638	£ 22,230
NPISHs (S.15)	£ 78	£ 498	£ 3,032	£ 3,607	£ 61	£ 3,668
Households (S.14)				£ -		£ -
Rest of the world (S.2)	£ 19	£ 98	£ 5,790	£ 5,906	£ 87	£ 5,993
Other incomes (from capital, insurance, rents)			£ 3,926	£ 3,926	£ 967	£ 4,893
Uses						
Intermediate consumption	£ 7,095	£ 11,065	£ 11,199	£ 29,359	£ 8,412	£ 37,771
Compensation of employees	£ 13,371	£ 24,115	£ 16,573	£ 54,059	£ 8,751	£ 62,810
Wages and salaries				£ -		£ -
Employers' social contributions	£ 1,204	£ 1,097		£ 2,301	£ 699	£ 3,000
Taxes on production and imports				£ -		£ -
Less Subsidies	£ 3	£ 474		£ 477	£ 253	£ 730
Consumption of fixed capital				£ -		£ -
Current & Capital Transfers	£ 28	£ 59		£ 87	£ 1,000	£ 1,087
Total current expenditure	£ 31,577	£ 45,163	£ 30,748	£ 107,489	£ 40,544	£ 148,032
				£ -		£ -
Gross fixed capital formation	£ 3,779	£ 5,912	£ 2,977	£ 12,668	£ 791	£ 13,459

Table 6
Supplementary information on population

In thousands	Education Attainment				
	Age Group	ISCED 0-1	ISCED 2-3	ISCED 4-8	Total
Resident population	Total	0.1%	57.2%	42.7%	100%
Male	Total	0.1%	59.5%	40.4%	100%
	0-14				
	15-34	0.0%	61.3%	38.7%	100%
	35-64	0.1%	58.3%	41.6%	100%
	65 and over				
Female	Total	0.1%	54.7%	45.3%	100%
	0-14				
	15-34	0.0%	54.3%	45.7%	100%
	35-64	0.1%	54.8%	45.1%	100%
	65 and over				

Table 7
Supplementary information on students and teachers

	Level of Education				Total
	ISCED 0-1	ISCED 2-3	ISCED 4-8	NON ISCED	
Number of Students	6,656,612	6,374,675	2,330,334		15,361,621
Male	3,427,448	3,213,094	1,021,894		7,662,436
Female	3,229,165	3,161,580	1,308,441		7,699,186
Average costs and fees (per pupil/student)	4,743.22	7,010.44	17,789.06		7,663
Number of teachers	320,014	412,359	148,524		880,896

Annexe II

[Anglais seulement]

Converting financial years to calendar years methodology

87. The data sources used in this pilot are collected and published in Financial years so as a result some work is needed to convert that data into Calendar years. To do this, data are taken from both the 2013-14 and 2014-15 survey sources and weighted in accordance with the number of months which fall in 2014, as 2014 is the target reference year for this pilot.

Annexe III

[*Anglais seulement*]

Estimating United Kingdom results from England-only data

88. For surveys that are only representative of England, rather than the United Kingdom as whole, data coverage needs to be adjusted so it is a best representation of the entire UK (adding Scotland, Wales, and Northern Ireland). This is done using ONS' population estimates. To carry this out, the English Population is divided by the United Kingdom, then 1 is divided by the percentage left over from that calculation and this gives a percentage that if multiplied to a figure from the survey will make it representative of the UK as a whole.

References

[Anglais seulement]

Department of Education (2017) ‘Statistics: Local Authority and school finance’. Available at: <https://www.gov.uk/government/collections/statistics-local-authority-school-finance-data>. [Accessed: 23/08/17]

Department of education (2016) ‘Childcare and Early years survey of parents: 2014 to 2015’. Available at: <https://www.gov.uk/government/statistics/childcare-and-early-years-survey-of-parents-2014-to-2015>. [Accessed: 23/08/17]

Department for International Development (2017) ‘Statistics on international development 2016’. Available at: <https://www.gov.uk/government/statistics/statistics-on-international-development-2016>. [Accessed: 23/08/17]

Eurostat (2016) ‘International Standard Classification of Education (ISCED)’. Available at: [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/International_Standard_Classification_of_Education_\(ISCED\)](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/International_Standard_Classification_of_Education_(ISCED)). [Accessed: 23/08/17]

Eurostat (2010) ‘European system of accounts’. Available at: <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5925693/KS-02-13-269-EN.PDF/44cd9d01-bc64-40e5-bd40-d17df0c69334>. [Accessed: 24/08/17]

Eurostat (2011) ‘Manual on sources and methods for the compilation of COFOG statistics’. Available at: <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5917333/KS-RA-11-013-EN.PDF/2eb9714a-ee4b-49fe-baab-e9af5ca457b1>. [Accessed: 24/08/2017]

GOV.UK (n.d.) ‘Types of schools – Academies’. Available at: <https://www.gov.uk/types-of-school/academies>. [Accessed: 30/08/2017]

GOV.UK (n.d.) ‘Types of Schools – Free schools’. Available at: <https://www.gov.uk/types-of-school/free-schools/>. [Accessed: 30/08/2017]

GOV.UK (n.d.) ‘Types of Schools – Private schools’. Available at: <https://www.gov.uk/types-of-school/private-schools>. [Accessed: 30/08/2017]

HESA (2015) ‘Finances of Higher Education Providers 2013/14’. Available at: <https://www.hesa.ac.uk/data-and-analysis/publications/finances-2013-14>. [Accessed: 22/08/17]

HESA (2016) ‘Finances of Higher Education Providers 2014/15’. Available at: <https://www.hesa.ac.uk/data-and-analysis/publications/finances-2014-15>. [Accessed: 22/08/17]

HESA (2015) ‘Students in Higher Education 2013/14’. Available at: <https://www.hesa.ac.uk/data-and-analysis/publications/students-2013-14>. [Accessed: 24/08/17]

HESA (2016) ‘Students in Higher Education 2014/15’. Available at: <https://www.hesa.ac.uk/data-and-analysis/publications/students-2014-15>. [Accessed: 24/08/17]

Independent Schools Council (2014) ‘ISC Annual Census 2014’. Available at: <https://www.isc.co.uk/research/annual-census/isc-annual-census-2014/>. [Accessed: 22/08/17]

OECD (2001) ‘Financial Corporations’. Available at: <https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=964>. [Accessed: 22/08/17]

OECD (2001) ‘Non-financial corporations’. Available at: <https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=1805>. [Accessed: 22/08/17]

ONS (2017) ‘ESA Table 11 Annual Expenditure of Central Government’. Available at: <https://www.ons.gov.uk/economy/governmentpublicsectorandtaxes/publicspending/datasets/esatable11annualexpenditureofcentralgovernment>. [Accessed 22/08/2017]

ONS (2017) 'ESA Table 11 Annual Expenditure of Local Government'. Available at: <https://www.ons.gov.uk/economy/governmentpublicsectorandtaxes/publicspending/datasets/esatable11annualexpenditurelocalgovernment>. [Accessed 22/08/17]

ONS (2016) 'Input-output supply and use tables'. Available at: <https://www.ons.gov.uk/economy/nationalaccounts/supplyandusetables/datasets/inputoutputsupplyandusetables>. [Accessed 22/08/17]

ONS (2016) 'Households and non-profit institutions serving households'. Available at: <https://www.ons.gov.uk/economy/grossdomesticproductgdp/compendium/unitedkingdomnationalaccountsthebluebook/2016edition/householdsandnonprofitinstitutionservinghouseholds>. [Accessed: 22/08/17]

ONS (2012) 'Reclassification of Further Education Corporations and Sixth Form corporations in England, May 2012'. http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20160107051314/http://www.ons.gov.uk/ons/dcp/171766_266962.pdf. [Accessed: 25/08/17]

ONS (2017) 'UK input-output analytical tables'. Available at: <https://www.ons.gov.uk/economy/nationalaccounts/supplyandusetables/datasets/ukinputoutputanalyticaltables>. [Accessed 22/08/17]

Skills Funding Agency and Education Funding Agency (2017) 'Financial Management: college accounts'. Available at: <https://www.gov.uk/government/publications/sfa-financial-management-college-accounts>. [Accessed: 22/08/17].

Task Force on Measuring on Human Capital (2016). 'Guide on Measuring Human Capital'. Available at: <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/consultationDocs/HumanCapitalGuide%20Global%20Consultation-v1.pdf>. [Accessed: 23/08/17]

UK Commission for Employers and Skills (2014) 'UKCES Employers Skills Survey 2013: UK report'. Available at: <https://www.gov.uk/government/publications/ukces-employer-skills-survey-2013>. [Accessed: 22/08/17]

UK Commission for Employers and Skills (2016) 'UKCES Employers Skills Survey 2015: UK report'. Available at: <https://www.gov.uk/government/publications/ukces-employer-skills-survey-2015-uk-report>. [Accessed: 22/08/17]

University of Sheffield (n.d.) 'Approval and Quality Assurance of Short Course'. Available at: <https://www.sheffield.ac.uk/lets/pp/qa/shortcourses>. [Accessed: 31/08/2017]

UNSTATS (n.d.) 'ISIC rev.4'. Available at: <https://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=27>. [Accessed: 23/08/17]

UNSTATS [n.d.] 'CPC ver 2.1'. Available at: <https://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=31>. [Accessed: 23/08/17]

UNSTATS [n.d.] 'COFOG'. Available at: <https://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=4>. [Accessed: 23/08/17]

UNSTATS [n.d.] 'COPNI'. Available at: <https://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=6>. [Accessed: 23/08/17]

UNSTATS (n.d.) 'COICOP'. Available at: <https://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=5>. [Accessed: 23/08/17]